

ANNEE 2018

Délibération n°

20180033

SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Date de convocation : 8 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	16

Vote : 16
Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 1 (Mme Vigier)
Contre : 00

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 juin 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Ms Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Pierre SORHAITS, Michel GOÏNY & Mmes Emmanuelle DALLEY, Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Acquisition de parties de terrains pour
l'aménagement du Chemin de Mongay**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de Mongay, afin de le sécuriser, de l'élargir et d'y emmener la Défense Incendie, il est nécessaire d'acquérir des portions de terrains desservis par cette voie, sur les parcelles cadastrées :

- AH 78 & AH 94, appartenant à M. HIRIGOYEN.
- AH 71 appartenant à Mme SANGLAR.

Après discussions avec les propriétaires concernés, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir ces terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe d'acquérir une partie de ces parcelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés au nom et pour le compte de la commune : promesse de vente, acte authentique et dépôt de pièces relatives à ce dossier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *18/06/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2018